

trouvait retardée du fait des discussions. J'ai demandé alors pourquoi le ministre ne pouvait répondre en disant «Nous étudions la demande au sujet d'un mur de soutènement»? Je m'excuse. La lettre était rédigée de la façon suivante, comme en fait foi la page 3,218 du hansard:

L'approbation de cette demande est retardée en attendant la réalisation d'une enquête complète et la présentation d'un rapport sur les plaintes reçues au sujet de l'approbation du mur de soutènement.

La société *Millgate* a présenté les plans d'un mur de soutènement comportant des piliers de huit pouces sur huit pouces. Le point intéressant c'est que le remblai s'étend maintenant jusqu'à 470 pieds dans le lac. Suivant les lettres du ministère des Travaux publics, les plans accompagnant la demande qui lui a été présentée au sujet du mur de soutènement, indiquent que le remblai s'étendra jusqu'à 540 pieds dans le lac; ainsi, non seulement comprendra-t-il le mur de soutènement, mais il prolongera aussi la superficie jusqu'à 540 pieds, sans que le ministère des Travaux publics intervienne.

Quand j'ai soulevé la question, la première fois, on m'a dit de parler des crédits; je voulais l'aborder pendant l'examen du budget principal des dépenses du ministère des Travaux publics pour l'année courante, mais on s'est joué de moi tandis que je soupais. Je ne ferai pas de commentaires, mais, je vous en donne l'assurance, on ne me dupera pas une seconde fois.

Ensuite on m'a dit: «Soulevez cette question lors de l'étude du budget principal pour 1966-1967». J'ai demandé au ministre des Travaux publics quand ses prévisions budgétaires pour 1966-1967 viendraient sur le tapis et il m'a répondu que l'opposition avait choisi les ministères dont les crédits seraient déferés aux comités. Je suis un rustaud de Toronto; je ne suis pas très intelligent; je ne suis pas homme de loi, mais je sais une chose. Je sais que ce n'est pas l'opposition qui décide les crédits des ministères qui doivent faire l'objet de discussions au comité. Voilà pourquoi je souleve l'affaire à l'occasion des crédits supplémentaires pour 1965-1966, et je puis vous affirmer, monsieur le président, que je demanderai raison en cette affaire. Je veux découvrir qui persuade le gouvernement fédéral de fermer les yeux sur ce problème. On est en train de construire un mur de 150,000 dollars l'acre dans le lac Ontario, voie publique navigable relevant de la Loi sur la protection des eaux navigables, et de celle du Traité des eaux limitrophes internationales de 1909...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cowan: Je réclame des mesures. Je ne veux plus de promesses.

[M. Cowan.]

M. le président: A l'ordre. Je signale au député que son temps de parole est écoulé. Le crédit est-il adopté?

M. Peters: Monsieur le président, je crois que nous nous étions entendus avec le ministre pour réserver temporairement le crédit n° 1.

L'hon. M. Benson: C'était entendu, monsieur le président. Nous sommes convenus de réserver le crédit n° 1 du ministère des Travaux publics pour permettre au ministre de répondre au député. J'ai communiqué avec le ministre à ce propos.

M. le président: A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que le crédit 1° soit réservé?

Des voix: Réservé.

(Le crédit est réservé.)

Exposition de 1967—

57e. Quote-part du gouvernement fédéral relativement à un ouvrage de retenue des glaces, \$800,000.

M. Howard: Monsieur le président, ce crédit porte sur l'autorisation de dépenser \$800,000, à titre de quote-part du gouvernement fédéral, pour l'aménagement d'un ouvrage de retenue des glaces à l'Expo '67. Plus tôt, lorsque nous avons étudié les crédits du ministère du Commerce, on nous a dit que le gouvernement du Canada ou le Trésor public du Canada aurait besoin approximativement de quelque 60 millions de dollars pour équilibrer le budget d'Expo '67, quand l'exposition aura pris fin.

Nous avons ici un autre montant de \$800,000, relativement à la construction de cet ouvrage de retenue des glaces rendu nécessaire, je suppose, par l'aménagement d'une île superflue. Je me demande si le ministre pourrait me dire quel est le coût total de cet ouvrage de retenue des glaces, quelle est la quote-part du Canada et si la construction en a été rendue nécessaire, au moins en partie, par l'aménagement de l'île additionnelle.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, pour neutraliser les effets de la construction, dans le Saint-Laurent, à Montréal, de l'emplacement destiné à l'Exposition universelle, on a dû aménager un barrage à glace, en amont du pont Champlain dans le bassin de Laprairie. Il le fallait afin de bien protéger les installations actuelles de l'Exposition et celles qu'on bâtirait plus tard. Il le fallait, en outre, pour tâcher d'empêcher la formation de champs de glace dans les régions de Verdun et de Lachine, et de maintenir le niveau voulu de l'eau dans le port de Montréal.

Le coût estimatif est de \$16,308,000, sur lesquels \$6,258,000 ont déjà été approuvés en